

Compte rendu
Comité technique CFTs
24 janvier 2011- 14h30 à l'IML VIVES

Introduction

Le Président du Pays introduit la réunion et précise qu'il tient à être présent à ce comité technique pour relancer la démarche. Il annonce que celui-ci vise à préparer le Comité de pilotage commun aux deux chartes qui sera organisé fin février.

Il est précisé que ce comité technique est organisé de manière mutualisée autour des 2 CFT.

Rappel CFT

CFT Suberaie : Les élus n'ont pas été réunis sur le sujet depuis les élections de 2008, une stagiaire avait été recrutée en 2008-2009 pour travailler au bilan de la charte. Son travail avait donné lieu à une réunion du CT CFT Suberaie en janvier 2009.

CFT Vallespir : Un CT a été organisé en mai 2010 pour faire le tour des actions menées dans ce cadre en 2010.

Diapo n°2 : Définition Charte Forestière de Territoire

Lors de la présentation au COPIL de février il est proposé de rappeler les tenants et aboutissants de l'outil CFT :

- Lisibilité/mutualisation sur les actions
- Assurer la cohérence des actions menées par les acteurs **publics et privés**
- Perspectives : s'inscrire que dans ce cadre là pour mobiliser des financements.

On propose d'ajouter sur le support de présentation une **cartographie du réseau régional des CFT** qui a été mis en place par l'URCOFOR.

Il est rappelé qu'une étude a été conduite de manière à préciser les **impacts économiques de l'animation** sur le sujet. Des chiffres pourront être présentés.

Diapo n°3 : Dispositif AGIR

La Région rappelle que l'accord cadre AGIR amont/aval a permis de financer en 2010 des actions d'envergure (périmètre concerné) et de niveau (amont/aval) différents.

Il est précisé que la démarche a été initiée en mai 2009 et que ce contrat de filière repose sur **6 axes stratégiques** : positionner la filière sur bois, identité, promotion, bois énergie, mobilisation des bois, approvisionnement.

Les participants demandent si il serait possible de chiffrer les montants des actions collectives qui ont été réalisées pour en mesurer l'impact quantitatif.

A l'issue des échanges, il paraît intéressant d'identifier les actions inscrites dans ce cadre et de les chiffrer.

Par ailleurs, il est proposé d'intégrer une nouvelle diapo dont les contenus seraient construits en fonction des éléments qui seront transmis au pays afin d'évoquer les

autres dispositifs de financement des actions territoriales qui peuvent être mobilisées.

Par exemple, le CG indique qu'au delà de sa politique d'accompagnement des démarches portées par les propriétaires de la ressource, il dispose aussi d'une ligne pour les actions collectives.

Diapo n°4 : Périmètre des chartes

Il est demandé de veiller à présenter quelques chiffres clés issus du diagnostic des chartes mais aussi de **rappeler leurs chronologies**.

CFT Suberaie : depuis 2004

CFT Vallespir : 2007

Diapo n°5 & 6 puis 7 & 8 et 9 : Enjeux et actions menées

Au moment de présenter les actions menées dans le cadre des deux chartes depuis leur initiation, et après avoir balayé lors des 4 diapositives précédentes les enjeux de ces chartes, il est demandé de structurer la présentation de manière à ce que des actions phares soient sélectionnées et présentées en référence aux enjeux auxquels elles répondent.

Diapo n°9 : Actions menées

Le comité technique procède à la sélection des actions à mettre en lumière de manière privilégiée au regard de leur impact ou de leur « notoriété » :

- Action de préfiguration sur le réseau de desserte secondaire de St Marsal (Pays)
- Guide des stations Vallespir (CRPF)
- Etude pour la réhabilitation du Refuge St Guillem (ONF)
- Création du centre de ressources et des rencontres de la forêt (IF)
- Création ASL GF pour la commercialisation des produits et travaux mutualisés
- Etude valorisation liège en bois énergie (IML)
- Création film sur le liège (IML)
- Plan Stratégique Liège (IML)
- Acquisition machine à lever le liège (ASL GF)

Il est convenu que les porteurs de projet interviennent lors du comité de pilotage pour présenter rapidement leur action.

Il est indiqué de veiller à bien préciser que ces actions ont fait l'objet de validations en CT et en Copil.

Diapo n°10 : Propositions de modifications pour le renouvellement de la CFT Suberaie

Des échanges débutent sur le sujet de l'un des enjeux qui avait été proposé concernant la mise en oeuvre d'OCAGER. Le président du Pays rappelle que sur la CdC Albères – Côte Vermeille, une OCAGER est en cours dans le cadre du Scot.

A l'issue des échanges, il est clairement précisé que les besoins en terme d'acquisition de connaissance sur le sujet sont nuls alors que des leviers en

matière de financement des actions de plantation de chêne liège ou autre doivent être trouvés.

Les échanges se poursuivent sur la possibilité de créer un outil SIG de planification des interventions sur la suberaie dans le cadre de l'ASL GF. Il est précisé qu'une première proposition a été faite mais celle-ci est restée sans résultat faute de financement.

La région indique que dans la mesure où une action est validée et identifiée comme prioritaire dans le programme d'action d'une CFT, les demandes sont étudiées avec soin.

Concernant le sujet de la création d'un référentiel de certification PEFC, il est précisé que cette action a été réalisée (non financée) et qu'à ce jour **l'enjeu réside dans la capacité de promotion** et de mobilisation des parties prenantes qui pourra être déployée.

Un débat s'instaure sur la question du potentiel de valorisation du liège pour l'isolation. Sont évoquées les perspectives de transformation : bois, liège, laine ou laine/bois. De manière à disposer d'informations sur les volumes, modalités de mise en oeuvre d'un projet industriel (transformation, commercialisation, typologie de produits ou rayonnement de l'infrastructure) une étude semble devoir être menée.

Toute création d'emploi en Vallespir devant être confortée, il est précisé que cette activité pourrait être menée dans le cadre d'un atelier relais.

Concernant le DOCOB Natura 2000, qui venait juste de se lancer début 2009, il s'agirait aujourd'hui d'animer les propriétaires, de les amener à signer la Charte voir de monter des opérations collectives....

Volet coopération à maintenir (opportunités avec le consorci).

Le CG des PO apporte une information sur l'existence d'un Appel à projet européen Prog IEVP dont les actions sont éligibles à hauteur de 90% à condition que 50% des investissements se fassent sur la rive sud de la Méditerranée.

Pour conclure il est précisé que ces enjeux se rajoutent aux autres enjeux de la CFT Suberaie.

Diapo n° 11 : Actions 2011

Une **coordination sera recherchée** entre la Communauté de Communes Haut Vallespir et le Syndicat des Propriétaires Forestiers dans la mise en oeuvre d'une étude du gisement bois énergie autour des plateformes de stockage (mobilisation de l'outil CAPFORE, des financements ont été demandés sur cette action).

Concernant la possibilité de création et mise en oeuvre d'une **formation pour les chauffagistes**, bois énergie 66 se propose de coordonner une telle action et de se rapprocher de l'initiative portée dans l'Hérault sur le sujet.

Il est précisé que ce type d'initiative peut être accompagné dans le cadre de l'EDEC de territoire signé entre la direction régionale du travail (DIRRECTE) et le Pays pour

travailler sur la qualification des métiers en mutation et qui présente un volet éco-construction/filière forêt-bois.

L'IML indique qu'il souhaite porter une action de type **Campagne de communication sur le recyclage des bouchons** en liège qui pourrait être intégrée aux opérations portées en 2011.

L'ASL GF propose de mettre à jour son plan d'action en 2011.

Lors des débats quelques informations/ suggestions émergent :

- A l'échelle régional concernant le Bois bûche 1 marque doit être lancée.
- Animation auprès de l'Etat pour mobiliser les financements qui ne doivent plus être des aides vivrières et mais des aides au développement.
- Arfobois propose des formations aux entreprises de la filière.

Diapo n°12 Animation CFT : arrêté feader se saisir de cette opportunité?

Après avoir longuement échanger sur les différentes options qui s'offrent au territoire il paraît nécessaire de préciser les missions d'un animateur CFT au Pays. Ces travaux auront lieu le 16 février 2011 dans les locaux du CRPF à partir de 9h30. Le Pays coordonnera cette réflexion avec le CRPF et l'URCOFOR.

Il est indiqué qu'un comité de sélection des actions déposées au titre du FEADER se réunit le 12 avril 2011. Les propositions doivent être envoyées à la Région autour du 15 mars.

En effet, lors des échanges les éléments clés suivants sont ressortis:

- L'animation est le facteur décisif de l'efficacité de la démarche.
- Pour autant le Pays PM présente un bilan intéressant sans pour autant disposer d'une animation particulière.
- Les acteurs sont d'accord avec le fait qu'une animation permettrait de démultiplier encore cette efficacité et cela en adéquation avec la prégnance de la ressource forestière sur le territoire.
- Le bureau du Pays Pyrénées-Méditerranée du 02 février 2011 a validé de maintenir une animation à minima assurée par le pays, et de valoriser ce temps de travail au titre du FEADER (tiers-temps = 78 jours ou quart-temps = 58 jours).
- Les partenaires financiers (Région LR et CG des PO), sans s'engager, indiquent que des pistes semblent exister pour abonder ces dépenses de fonctionnement.

Conclusion

Des échanges doivent encore avoir lieu entre les participants de manière à bien caler la présentation qui sera faite lors du copil de fin février.

Après avoir indiqué que des réunions sont organisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial et notamment le 17 février 2011 à Fourques à 9h sur le sujet de l'impact du changement climatique, le pays remercie les participants.